



**PRISE EN CHARGE DES DEPLACEMENTS
COLLECTIFS JEUNES CDBR-LM**

SAISON 2025 / 2026

1. PREAMBULE

Dans le cadre de son rôle, le CDBR-LM se donne pour mission d'encourager les joueurs et clubs à participer non seulement aux compétitions du territoire, mais également aux compétitions qui se déroulent en dehors du Rhône et de Lyon Métropole.

Le CDBR-LM n'a pas pour vocation de se substituer au club d'appartenance du joueur, mais d'essayer d'apporter un complément aux clubs du territoire, suivant les axes de son projet de Comité.

Cette présente note d'information a donc pour objet de définir les conditions de participation, mais également les principes qui sont retenus par le CDBR-LM dans la prise en charge des déplacements de jeunes aux compétitions extérieures, lorsque celles-ci sont encadrées par le CDBR-LM.

Le suivi est assuré par le siège du Comité de Badminton du Rhône - Lyon Métropole (CDBR-LM), en lien avec l'Equipe Technique Départementale 69. Les clubs et les familles des jeunes joueurs sont des acteurs indissociables de ce suivi.

2. QUELLES COMPETITIONS ENTRENT DANS CE CADRE ?

Chaque année, en lien avec l'Equipe Technique Départementale 69, le CDBR-LM définit les compétitions durant lesquelles il peut y avoir une intervention du CDBR-LM.

Pour la saison 2024 / 2025 :

Les compétitions jeunes ciblées par le CDBR-LM	Les compétitions jeunes non ciblées par le CDBR-LM
Championnat Régional Intercomités AURA	 L'ensemble des compétitions régionales (à l'exception des Intercomités) L'ensemble des compétitions nationales (à l'exception des BAC et BNP) Les compétitions privées nationales ou internationales
Brassages d'Accession aux CEJ (BAC) <i>(sous réserve d'accord CDBR-LM et en fct du nombre de jeunes par étape)</i>	
Brassages Nationaux Poussins (BNP) <i>(sous réserve d'accord CDBR-LM et en fct du nombre de jeunes par étape)</i>	

3. PRINCIPE GENERAL

A l'approche de chaque compétition, le CDBR-LM établit la sélection des joueuses et joueurs du territoire, en lien avec les entraîneurs de clubs et l'Equipe Technique Départementale 69. Le CDBR-LM contacte directement les parents des jeunes sélectionnés. Le club d'appartenance et/ou l'entraîneur sont associés de manière systématique aux échanges.

Une fois la confirmation de participation reçue, l'inscription est effectuée par le CDBR-LM et le joueur est inscrit sous les couleurs du CDBR-LM. Passée la date de clôture des engagements fixée par le CDBR-LM et sans réponse de la part du club ou des parents, le joueur est considéré comme absent du déplacement collectif.

La somme de 5 euros au titre de frais de gestion est facturée pour chaque participation d'un jeune à une compétition encadrée par le CDBR-LM (hors Intercomités). Ce montant vient couvrir partiellement les coûts de fonctionnement CDBR-LM pour l'action en question.

4. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Afin de participer à un déplacement encadré par le CDBR-LM en tant que membre de l'Equipe Départementale Jeunes 69, le joueur doit remplir les conditions suivantes :

- Être licencié dans un club FFBaD du Rhône pour la saison en cours.
- Être sélectionné par le CDBR-LM pour la compétition concernée.
- S'engager à participer au déplacement en tant que membre du collectif départemental.
- Porter le tee-shirt CDBR-LM durant une majeure partie de la compétition (si celui-ci est fourni par le CDBR-LM).
- Adopter une attitude respectueuse et un comportement irréprochable sur et en dehors du terrain.

Lors d'un déplacement de l'Equipe Départementale Jeunes, le CDBR-LM s'engage à :

- Assurer l'encadrement des jeunes par des adultes professionnels ou bénévoles (le déplacement est coordonné par un professionnel diplômé d'Etat et titulaire d'une carte professionnelle en cours de validité).
- Inscrire les jeunes à la compétition en question et avancer les frais inhérents à la participation du groupe (avec ou sans facturation après la compétition, voir chapitre suivant).
- Assurer la sécurité du groupe et prendre, le cas échéant, toutes les mesures (notamment médicales si nécessaire) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.
- Refacturer au club ou à la famille les frais engagés par le CDBR-LM et non remboursables en cas de désistement tardif du jeune (justifié ou non-justifié) à la compétition en question.

5. LA PRISE EN CHARGE DU CDBR-LM

5.1. Championnat Intercomités Jeunes AURA

Cette compétition de fin de saison ne concerne que les joueurs des catégories Poussin et Benjamin sélectionnés par le CDBR-LM, en lien avec l'Equipe Technique Départementale 69.

Les frais d'engagement de l'équipe, les volants et l'encadrement sont pris en charge par le CDBR-LM, de même que les frais de déplacement lorsque ceux-ci font l'objet d'une organisation par le CDBR-LM.

Le pique-nique du midi est à la charge des membres du collectif.

5.2. Brassage d'Accession aux CEJ (BAC)

Cette compétition nationale remplace les Circuits Inter-régionaux Jeunes (CIJ) dans l'architecture des compétitions fédérales jeunes et concerne les catégories Benjamin (B1 et B2 séparés), Minime (M1 et M2 séparés) et Cadet.

Les joueurs faisant partie de l'Equipe Départementale Jeunes 69 sont sélectionnés par le CDBR-LM. Les joueurs non sélectionnés et souhaitant participer à la compétition peuvent le faire sous les couleurs de leur club.

JEUNES	Inscription Encadrement CDBR-LM	Pris en charge 100 % CDBR-LM (si fourni par CDBR-LM)
	Hébergement	Fourni par CDBR-LM. Pris en charge à hauteur de 34 % - refacturation 66 % (si fourni par le CDBR-LM)
	Volants	Fourni par CDBR-LM. Pris en charge à hauteur de 34 % - refacturation 66 % (si fourni par le CDBR-LM) Aucune prise en charge si volants fournis par l'organisateur
	Petit-déjeuner Restauration du soir Déplacement (si assuré par CDBR-LM)	Fourni par CDBR-LM Refacturé à hauteur de 100 % par CDBR-LM
	Restauration du midi (buvette) Déplacement (si assuré par club / famille)	A la charge des clubs / familles

A l'issue de la compétition, une facture est éditée et envoyée au club pour les frais de participation des jeunes et aux familles pour les frais de participation des accompagnateurs. Les clubs sont libres de prendre en charge ou refacturer tout ou partie du montant facturé

La somme de 5 euros au titre de frais de gestion est facturée pour chaque participation d'un jeune à une compétition encadrée par le CDBR-LM (hors Intercomités). Ce montant vient couvrir partiellement les coûts de fonctionnement CDBR-LM pour l'action en question.

Les frais engagés par le CDBR-LM et non remboursables pour cause de désistement du joueur (justifié ou non-justifié) sont refacturés à 100 % par le CDBR-LM.

5.3. Brassage National Poussin (BNP)

La participation du CDBR-LM ainsi que les conditions de participation seront décidées par le Conseil d'Administration CDBR-LM au cas par cas en amont de chaque étape.

Les conditions de prise en charge seront communiquées au moment opportun aux clubs et familles concernés.

6. LE ROLE DES ACCOMPAGNATEURS

En tant que membre de l'Equipe Départementale Jeunes 69, l'enfant s'engage à participer à la compétition en question en tant que membre d'un collectif composé de jeunes de son club et des autres clubs du Rhône et de Lyon Métropole.

6.1. La question du conseil aux joueurs

Tel que précisé en préambule, les familles des jeunes joueurs sont des acteurs indissociables du suivi de leurs enfants dans la mesure où leur présence dans la vie de l'enfant apporte sécurité affective et logistique à l'enfant.

Présents aux côtés du collectif, les accompagnateurs s'engagent à faire le nécessaire afin de permettre à leur enfant de participer à la compétition dans de bonnes conditions. C'est donc de son/ses coach(s) CDBR-LM que le joueur est accompagné dans les espaces non ouverts au public (plateau de jeu, zones d'échauffement et de préparation des matchs).

A ce titre, en règle générale, la présence des accompagnateurs n'est pas souhaitée sur le plateau de jeu ou la chaise de conseiller, particulièrement lorsque le coach CDBR-LM ou l'entraîneur de club est présent. Ce rôle est dévolu aux coachs CDBR-LM.

6.2. La prise en charge des accompagnateurs

Les parents / accompagnateurs peuvent accompagner le groupe s'ils le souhaitent. L'ensemble des frais engagés par le CDBR-LM et liés à leur venue leur seront refacturés à 100 % selon le modèle ci-dessous.

ACCOMPAGNATEURS	Hébergement Petit-déjeuner Restauration du soir	Organisé sur place par CDBR-LM (si demandé avant) Refacturé à hauteur de 100 % par le CDBR-LM
	Restauration du midi (buvette)	A la charge des clubs / familles
	Déplacement (si assuré par CDBR-LM)	Fourni par CDBR-LM Refacturé à hauteur de 100 % par CDBR-LM
	Déplacement (si assuré par club / famille)	A la charge des clubs / familles

Cependant, quelques cas de figure peuvent se présenter sur place en amont de la compétition ou pendant le weekend de compétition (liste non exhaustive) :

- Dans le cas où les parents souhaitent se rendre sur le site de compétition et loger par leurs propres moyens, ils ont la possibilité de s'occuper de l'hébergement de leur enfant ou de garder leur enfant au sein du groupe. Quelque soit l'option choisie, les parents sont invités à l'indiquer de façon explicite au CDBR-LM.
- Dans le cas d'un départ anticipé du site de compétition (parents souhaitant reprendre leur enfant une fois les matchs terminés), les frais engagés par le CDBR-LM et non remboursables restent dus et refacturés à 100 %.

7. APPLICATION DE LA PRESENTE CHARTE

La présente charte est communiquée à titre d'information et est susceptible de modifications en cours de saison dans un souci constant d'améliorer le fonctionnement des déplacements de l'Equipe Départementale Jeunes 69.

L'Equipe Technique Départementale 69 et le siège CDBR-LM sont chargés de l'application de cette présente charte, en lien avec les clubs et les familles des jeunes joueurs concernés.

Toute question excédant les limites des délégations attribuées à chacun des acteurs est transmise au Conseil d'Administration CDBR-LM pour décision.